



Course de tacots 2026 - Règles

Grand Prix Delageois • 26 septembre 2026 • rue du Pied-des-Pentes, Lac-Delage

TRANSMISSION ET DÉPÔT DES RÈGLES DE LA COURSE

Cette déclaration du respect des règles de la course doit être dûment remplie, signée et retournée avant le **31 août 2026 par courriel : grandprixtacots@gmail.com**

Cette déclaration devra **également** être remise en main propre lors de l'événement.

Adresse : 24, rue du Pied-des-Pentes, Lac-Delage (Québec) G3C 5A4

RÈGLES COURSE de BOÎTES À SAVON (Tacots) 2026

L'activité de course de Tacots a comme premier objectif de favoriser la participation et la créativité des jeunes de la Ville de Lac-Delage et des environs, et également de faire ressortir l'enfant refoulé chez certains citoyens. Il est aussi très important, aux yeux du comité organisateur, que l'événement soit à caractère familial et festif pour souligner l'entraide et la communauté. Pour y parvenir, il importe que des règles générales, des règles de construction et des règles de sécurité soient définies de sorte que tous participants aient droit à une course équitable et la plus sécuritaire possible.

Règles générales :

Les règles générales visent à encadrer le déroulement de la course. Elles favorisent l'équité entre les équipes participantes. Ces règles sont valides pour tous et le non-respect peut entraîner l'interdiction de participer à la course ou voir même, à la disqualification.

Les règles générales sont les suivantes :

1. Les pilotes doivent être âgés d'au moins 8 ans le jour, de la course ;
2. La présence d'un adulte responsable pour chacun des pilotes de moins de 14 ans est obligatoire pendant toute la durée de l'activité ;
3. Plusieurs pilotes peuvent conduire la même boîte à savon, pourvu qu'ils soient TOUS et chacun inscrits à la course GRAND PRIX DELAGEOIS et respectent les règles ;
4. Le directeur de la course peut inspecter les boîtes à savon à tout moment de l'événement ;
5. Le directeur de la course se réserve le droit de refuser une boîte à savon qui ne respecte pas les règles de construction OU un pilote qui ne respecte pas les règles de sécurité ;
6. Le jour de la course, un tirage au sort déterminera l'ordre des descentes ;
7. Les descentes sont chronométrées ;

8. Pour les fins du chronométrage, c'est le « nez » de la boîte à savon qui marque autant le départ que l'arrivée ;
9. Les responsables de la course se réservent le droit de disqualifier un pilote ayant nui à la descente d'un autre pilote. Dans un tel cas, ce dernier pourra recommencer sa descente ;
10. Les membres des équipes participantes doivent se respecter entre eux, respecter les membres des autres équipes, les membres de l'organisation ainsi que les spectateurs. Aucun commentaire désobligeant ou remarque déplacée ne seront tolérés, sous peine d'expulsion ;
11. À la fin de la compétition, les prix suivants seront remis :
 - a. Trois prix pour honorer les équipes les plus rapides dans les deux catégories (8-14 ans) et (15 ans et plus)
 - b. Un prix pour la conception de la boîte à savon la plus originale
 - c. Un prix pour la remontée la plus rapide
 - d. Un prix pour l'habileté à la conduite ;
12. Les membres des équipes participantes sont responsables de remonter leurs boîtes à savon pour chaque départ.

Règles de sécurité :

Ces règles sont inspirées de celles établies par l'Association des courses de boîtes à savon du Québec (l'ACBSQ) qui découlent d'une expérience de plusieurs années dans le domaine. Elles servent de guide de conduite et ne représentent en aucune façon une garantie contre des blessures pouvant survenir aux pilotes, responsables de courses, spectateurs ou autres lors de la tenue de l'événement.

Les règles de sécurité sont les suivantes :

1. Le port du casque protecteur est OBLIGATOIRE. Le casque doit être bien ajusté et muni d'une sangle passant sous le menton ;
2. Le pilote doit protéger ses pieds et ne peut donc pas conduire pieds nus ;
3. Le pilote doit porter des vêtements qui n'entravent pas la conduite de sa boîte à savon ;
4. Le pilote doit être assis dans sa boîte à savon avec les pieds placés devant lui. Le corps doit être droit ou légèrement penché vers l'avant lorsqu'il est en position de course ;
5. Les responsables de la course se réservent le droit d'interrompre une descente s'il perçoit un danger. Le danger écarté, le pilote pourra recommencer sa descente (à condition de ne pas avoir été disqualifié) ;
6. Les boîtes à savon et les tenues des pilotes seront inspectées juste avant les descentes afin de respecter les règles de construction et de sécurité.

Règles de construction :

Bien que ces paramètres soient assez contraignants, une attention particulière sera prêtée à l'originalité dans le design des boîtes à savon. Les audacieux en auront donc plus de mérite.

Les règles de construction sont les suivantes :

1. La longueur de la boîte à savon doit être au maximum de 96 pouces (244 centimètres) ;
2. Sa largeur maximale ne doit pas dépasser 42 pouces (107 centimètres), roues incluses ;

3. Les matériaux utilisés doivent être majoritairement des matériaux recyclés, revalorisés ou réutilisés ;
4. Un dégagement d'un minimum de 7 pouces (18 centimètres) est requis devant le visage du pilote ;
5. La boîte à savon doit avoir quatre roues, chacune touchant le sol. Ces roues doivent avoir une bande de roulement avec adhérence (ex. : pneus de caoutchouc) et être d'un maximum de 20 pouces (51 centimètres) de diamètre, mesure prise à l'extérieur de la bande de roulement ;
6. Le plancher de la boîte à savon doit être fabriqué d'une planche de bois ou d'une feuille de contre-plaqué. Le plancher doit se situer au minimum à 3 pouces (8 centimètres) du sol;
7. La boîte à savon doit être munie d'un système de freinage efficace et sécuritaire, permettant d'arrêter rapidement et sans perte de contrôle ;
8. Son recouvrement doit être fait de matériaux solides et résistants à l'impact. Il est interdit d'utiliser le métal (sauf pour le cadre, les systèmes de freinage et de direction ainsi que les pièces qui s'y rattachent);
9. Aucun pare-brise n'est autorisé ;
10. Aucun miroir n'est permis ;
11. La fibre de verre n'est pas autorisée ;
12. Aucun type de suspension n'est permis ;
13. La course de boîtes à savon est une course par gravité, donc aucun moteur n'est permis ;
14. Toutes les composantes de la boîte à savon doivent être solidement fixées. Rien ne doit pouvoir bouger en cas de pertes de contrôle ou d'impacts ;
15. À la réception de votre inscription un numéro vous sera attribué par courriel afin d'identifier votre bolide. Vous êtes responsable d'afficher ce numéro sur votre bolide;
16. Et finalement, vous devez construire votre tacot dans le plaisir et la joie. N'oubliez pas que cette course n'est tenue que pour votre plaisir et celui des spectateurs. Alors, amusez-vous!

Le comité organisateur

Par la présente, j'atteste avoir lu les règles ci-dessus et je m'engage à les respecter.

Signé le _____ 2026

Nom de participant

Signature

Nom du parent responsable
(si moins de 18 ans)

Signature
